



AUTORISATION PARENTALE (Pour les mineurs à partir 12 ans)

Les enfants de moins de 12 ans doivent rester sous la surveillance de leurs parents et n'ont pas le droit de pratiquer seuls

JE SOUSIGNE :

Mr / Mme

PERE

MERE

TUTEUR LEGAL

ADRESSE :

.....
.....

CODE POSTAL : VILLE :

TEL:..... MOBILE : E-MAIL

AUTORISE MON ENFANT

NOM : PRENOM :

SEXE : M

F

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

A ACCEDER A LA SALLE ESPACE ESCALADE DE MANIERE AUTONOME ET RESPONSABLE SANS ETRE ENCADRE PAR UN MONITEUR

ET CERTIFIE QUE MON ENFANT :

- Est autonome en escalade et maîtrise les techniques de sécurité, d'encordement et d'assurage
- N'a pas de contre indication médicale à la pratique de l'escalade
- Est assuré en responsabilité civile

ET M'ENGAGE A CE QUE MON ENFANT RESPECTE LE REGLEMENT INTERIEUR

Fait à L'Arbresle

le/...../...../

Signature :